

## ARRETE

### Travaux D47 - Route de Briare Alternat de circulation

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'entreprise LEBRETON SASU sise ZI Le Bois Carré – Rue du Bois 45210 FERRIERES EN GATINAIS, pour des travaux de terrassement pour ENEDIS – tranchées trottoir et route (fonçage si possible) – D47, Route de Briare,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie départementale et sous réserve de la délivrance d'une permission de voirie pour les travaux à effectuer par la Direction des Infrastructures Départementales de Sully sur Loire,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 48/26

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** L'entreprise LEBRETON SASU est autorisée à entreprendre les travaux de terrassement – Tranchées trottoir et route :

**ARTICLE 2 :** Pour les besoins des travaux précités, qui auront lieu du 27 avril 2026 au 29 mai 2026, la circulation sera alternée, par feux tricolores, pendant la durée de l'intervention, au niveau des travaux.

Le stationnement sera interdit, au droit des travaux, et la circulation sera limitée à 30 km/h.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, au niveau du chantier et sur cette voie.

**ARTICLE 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire
- à l'entreprise LEBRETON SASU

*Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 10 avril 2026*

*Le Maire,*  
*Francine MOLINET*

